



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

universités

Question écrite n° 17011

Texte de la question

M. Francis Saint-Léger appelle l'attention de M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche au sujet de la désaffection des étudiants pour certaines filières universitaires et la pénurie future d'enseignements que cela va sous-tendre. En effet, dans certaines disciplines, on constate une chute sensible des candidats aux concours de l'enseignement. Il désire connaître ses intentions dans ce domaine.

Texte de la réponse

Les résultats disponibles de la session 2003 des concours de recrutement des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation de l'enseignement public indiquent que dans le second degré, entre 93 % et 100 % des postes mis aux concours externes ont été pourvus avec des ratios de candidats présents par poste proposé s'échelonnant de quatre à dix-sept suivant la nature des concours. Même si ces ratios varient, il est difficile de parler de désaffection lorsque celui concernant les concours de sciences (CAPES et agrégation confondus) s'élève à 6,6. Dans le premier degré (qui accueille des candidats licenciés issus de toutes les filières universitaires) 100 % des postes des concours externes ont été pourvus en 2001 (avec un ratio de quatre candidats présents par poste proposé). En revanche, face à la situation de pénurie d'enseignants qui touche durement d'autres systèmes éducatifs européens, il convient nécessairement d'anticiper ce que serait une désaffection des étudiants pour certaines filières universitaires. Des actions spécifiques des instituts universitaires de formation des maîtres en collaboration avec les universités partenaires se doivent de sensibiliser et attirer de potentiels enseignants issus de ces filières. Les conventions passées entre ces établissements autorisent l'organisation conjointe de modules de pré-professionnalisation permettant une sensibilisation des étudiants aux métiers de l'enseignement et une préparation méthodologique et didactique aux concours. Elles permettent également la mise en place d'une politique de stages à l'attention de tous les étudiants qui, se destinant aux concours de l'enseignement, souhaitent intégrer un IUFM après leur licence.

Données clés

Auteur : [M. Francis Saint-Léger](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17011

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : jeunesse et éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse et éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 avril 2003, page 3109

Réponse publiée le : 13 octobre 2003, page 7859